



L'irrigation en Lozère

> Une gestion collective de la ressource en eau au service de l'environnement et des agriculteurs

Contact :

Nicolas SAVAJOIS

Conseiller spécialisé Eau, Agronomie et Environnement



lozere.chambre-agriculture.fr

L'année 2022 est d'ores et déjà synonyme de sécheresse historique au niveau national. La Lozère ne fait pas exception, elle fait face à un printemps et un été parmi les plus secs de ces dernières décennies. Les exploitations subissent directement cette situation dans un contexte socio-économique déjà fragilisé. Depuis le début de l'été, des tensions sur les différents usages de l'eau émergent et l'irrigation est parfois pointée du doigt.

✓ **P**our comprendre comment est gérée l'irrigation dans le département, la Chambre d'agriculture de Lozère vous informe sur l'organisation départementale de cette gestion de la ressource pour l'irrigation au travers d'une vidéo accessible sur son site.

✓ **L**es services de la Chambre d'agriculture explicitent le fonctionnement, depuis 14 ans, des irrigants du département qui se sont engagés dans une démarche collective pour l'irrigation. Cette organisation a permis à ces irrigants d'être en conformité avec la réglementation environnementale mais surtout d'avoir une lisibilité sur la pérennité de leur prélèvement.

✓ **D**ans cette vidéo le témoignage d'un agriculteur, pour qui l'irrigation permet à son élevage de « gagner en autonomie fourragère assez rapidement » présente l'adaptation de l'irrigation sur son exploitation en fonction des différents arrêtés. Un témoignage qui propose aussi des solutions pour demain, et présente des adaptations en cours sur son exploitation pour avoir des sols avec une capacité à retenir plus d'eau : apport de matière organique et implantation de méteil : sorgo et colza fourrager par exemple. L'objectif visé étant de couvrir les besoins d'eau de la plante tout en réduisant les passages des asperseurs.





La pratique de l'irrigation agricole en Lozère est multiple, on retrouve une irrigation traditionnelle par l'utilisation de béals (canaux gravitaires) dans les territoires accidentés mais aussi une irrigation plus contemporaine par aspersion le long des vallées principalement. Cette pratique concerne essentiellement des surfaces fourragères indispensables à l'autonomie fourragère des élevages telles que la luzerne, les prairies temporaires, les méteils (mélanges culturels), le maïs et le sorgho pour l'ensilage. On retrouve également des cultures maraîchères, fruitières ou autres productions végétales.



Par secteur en Lozère, un calendrier des tours d'eau est établi chaque printemps au vu des besoins des exploitations agricoles et des possibilités de prélèvement. Cette organisation permet pour chaque cours d'eau de répartir les prélèvements dans la semaine et ainsi de respecter les capacités du milieu. Concrètement, l'ensemble des pompages ne doivent pas dépasser un débit seuil établi par la réglementation pour chaque cours d'eau.



Dans un contexte de sécheresse, cette gestion collective et concertée s'avère essentielle. Dès lors que des restrictions sur les usages de l'eau s'appliquent (seuil d'alerte, alerte renforcée et crise), les calendriers des tours d'eau se durcissent pour réduire les prélèvements dans les cours d'eau (- 25%, - 50% et arrêt de l'irrigation).



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE**
Liberté Égalité Fraternité


AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Établissement public du Ministère de l'Écologie et du Développement durable


lozère
LE DÉPARTEMENT